

## BIENVENUE À VOUS ET À VOTRE ENFANT

Ce livret élaboré par la communauté éducative de l'école du Sacré-Cœur a pour but de vous présenter notre établissement, son équipe pédagogique, ses projets, des infos pratiques, les associations de parents, les services extrascolaires et les démarches à suivre pour l'inscription d'un enfant.

Les enfants peuvent être scolarisés à l'école s'ils ont plus de 2 ans à la rentrée de septembre.

Pour venir à l'école, l'enfant doit être propre et prêt à la vie en collectivité.



L'école maternelle n'est pas obligatoire, mais elle permet à l'enfant, par sa fréquentation régulière, de grandir, s'éveiller et devenir autonome.

Vous pouvez inscrire votre enfant seulement le matin si vous le désirez au début de sa scolarité.